

OBJET : Ouverture d'un concours professionnel sur titres pour l'accès au grade de Cadre Supérieur Socio-Educatif de la fonction Publique Hospitalière

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

VU Le Code de la Santé Publique modifié;

VU Le Code de l'action sociale et des familles modifié;

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86.33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

VU Le Décret n° 2007-839 du 11 mai 2007 modifié portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

VU Le Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU L'arrêté du 11 mai 2007 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des Cadres Socio-Educatifs ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un concours professionnel sur titres pour l'accès au grade de **Cadre Supérieur Socio-Educatif** de la fonction publique hospitalière est organisé par le Département de l'Aveyron en vue de pourvoir un poste vacant pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille

Concernant les délais de réception des dossiers de candidature, les conditions à remplir et la constitution du dossier merci de se conformer à l'avis de recrutement annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté est transmis pour publication sur le site de l'ARS Midi Pyrénées et affiché à la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille du Département de l'Aveyron.

ARTICLE 3 : Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RODEZ, le

LE PRESIDENT,

**Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation**

**Le Directeur Général
des Services du Département**



PO G. CADENNES

20 SEPT 2018
20 SEPT 2018
A. PORTELLI

AVIS de RECRUTEMENT

Un concours professionnel sur titres pour l'accès au grade de **Cadre Supérieur Socio-Educatif** de la fonction publique hospitalière est organisé par le Département de l'Aveyron en vue de pourvoir un poste vacant pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès de la Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité (Service Emploi Formation – BP 724 – 12007 RODEZ CEDEX) dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis de recrutement sur le site de l'ARS c'est-à-dire avant **le 26 octobre 2018**.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'accès au grade de cadre supérieur socio-éducatif est accessible par concours professionnel dans les conditions prévues au 3° de l'article 69 de la loi du 9 janvier 1986 ouvert aux cadres socio éducatifs comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre socio-éducatif

II - CONSTITUTION des DOSSIERS de CANDIDATURES

Les dossiers doivent être constitués par les pièces suivantes :

Pièce n° 1 : Une lettre de motivation

Pièce n°2 : un curriculum vitae précisant : le parcours professionnel, les actions de formations suivies, les travaux effectués ainsi que la situation administrative

Pièce n° 3 : une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon

III - EXAMEN des DOSSIERS de CANDIDATURES

Une épreuve orale consistant à un entretien avec le jury devra apprécier des motivations, de la capacité à prendre en charge les missions, les projets confiés et les aptitudes à exercer les fonctions d'encadrement supérieur.